

980^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 9 septembre 2025 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Martin Filion
Catherine Blouin
Amélie Sauvé
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Sont également présents à cette séance monsieur Daniel Cliche, directeur général, madame Lydia Pedneault, directrice générale adjointe, et madame Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-09-09-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-09-09-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 979^E SÉANCE ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- QUE le procès-verbal de la 979^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-09-09-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE les comptes payés, prélèvements et dépôts directs d'août 2025, qui s'élèvent à 447 312,22 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 août 2025, qui s'élèvent à 118 977,48 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'août 2025, qui s'élèvent à 202 632,29 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-09-09-04
MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS
JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES
PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le 14 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 1^{er} octobre *Journée internationale des personnes âgées*;

CONSIDÉRANT QU'en 1991, l'Assemblée générale a adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la composition de la population mondiale a radicalement changé au cours des dernières décennies, faisant passer l'espérance de vie de 46 à 68 ans;

CONSIDÉRANT QU'au cours des trois (3) prochaines décennies, le nombre de personnes âgées devrait plus que doubler, atteignant plus de 1,5 milliard de personnes en 2050;

CONSIDÉRANT QUE la *Journée internationale des personnes âgées* permet de valoriser l'image des aînés, de créer des liens intergénérationnels et de mettre en lumière le travail des associations et organisations œuvrant pour le bien-être des seniors au sein de la société;

CONSIDÉRANT les engagements de la Ville de Matagami à titre de Municipalité amie des aînés, pour la période 2022 à 2026.

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MATAGAMI

- PROCLAME le 1^{er} octobre 2025 comme étant la *Journée internationale des personnes âgées* sur le territoire de la ville de Matagami;
- ET CONFIRME que la Ville de Matagami adhère aux principes des Nations Unies quant à la *Journée internationale des personnes âgées*.

2025-09-09-05
TRANSFERT BUDGÉTAIRE
AJUSTEMENT DE L'ENVELOPPE EAU ET VOIRIE
AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 384-2022 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes budgétaires affectées au surfacage et au rapiéçage des rues ne seront pas entièrement utilisées d'ici la fin de l'exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire allouée à l'eau et à la voirie présente une insuffisance pour couvrir les besoins identifiés;

CONSIDÉRANT QUE tout virement budgétaire doit être autorisé par voie de résolution du conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET QUE le conseil municipal autorise la directrice des finances et trésorerie à transférer l'intégralité des enveloppes budgétaires dédiées au surfacage et au rapiéçage des rues, soit une somme de 205 000 \$, au poste budgétaire 5914020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-09-09-06
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES
PROGRAMMES RÉGIONAUX DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION
ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques par la résolution numéro 2022-05-10-14;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des programmes régionaux de prévention et d'intervention est une démarche encadrée par la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4) au Québec, qui impose aux municipalités de collaborer avec l'autorité régionale pour l'élaboration et l'application de schémas de couverture de risques d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes regroupent la prévention et les interventions pour les opérations des services de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D'ADOPTER les programmes régionaux de prévention et d'intervention pour les opérations des services de sécurité incendie tels que soumis par monsieur Jean-Guy Perreault, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Chibougamau, le 2 septembre 2025.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-09-09-07

**ENTENTE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ALLIANCE DE L'ÉNERGIE DE LA BAIE-JAMES
AUTORISATION ET SIGNATAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 17.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), la Ville de Matagami peut exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite exercer cette compétence en s'associant à d'autres municipalités par le biais d'une entente intermunicipale prévoyant comme mode de fonctionnement une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime d'intérêt public que la Ville de Matagami adhère à une telle régie.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- D’AUTORISER la conclusion de l’Entente relative à la constitution de la régie intermunicipale de l’Alliance de l’énergie de la Baie-James, tel que soumis par monsieur Louis Lalancette, directeur du Service de développement économique et de l’urbanisme de la Ville de Chibougamau, le 2 septembre 2025;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé, ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et monsieur Daniel Cliche, directeur général, ou en cas d’incapacité d’agir la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Matagami, l’entente intermunicipale à intervenir avec les villes de Chibougamau, Chapais et Lebel-sur-Quévillon.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-09-09-08

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

PROGRAMME D’AIDE À LA PROGRAMMATION SPÉCIFIQUE

PROJET « PRÉSENTATION DE SPECTACLES EN RÉGION ÉLOIGNÉE ET ISOLÉE » – ANNÉE 2026 – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l’expérimentation et la production de projets artistiques et littéraires professionnels et d’en favoriser la diffusion et le rayonnement ici comme à l’international;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ, par le biais du programme d’aide à la *Programmation spécifique*, offre aux organismes la possibilité de déposer, au moment qui leur convient, une demande pour un programme d’activités de la durée de leur choix;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami souhaite offrir une programmation variée et plus importante pour l’année 2026.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉ par la conseillère Catherine Blouin

- D’AUTORISER le dépôt d’une demande d’aide financière de 23 000 \$ auprès du Conseil des arts et des lettres du Québec, dans le cadre du programme d’aide à la *Programmation spécifique*, pour le projet « Présentation de spectacles en région éloignée et isolée »;
- ET D’AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Matagami le formulaire de demande de subvention ainsi que toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2025-09-09-09
STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE
RAPPORT 2024 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Dépôt pour information.

2025-09-09-10
PARTICIPATION À L'ÉVÉNEMENT RIDEAU 2026
AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE l'Événement RIDEAU regroupe tous les intervenants en matière de diffusion de spectacles;

CONSIDÉRANT QUE cet événement représente une excellente opportunité pour rencontrer, en un même endroit, l'ensemble des producteurs de spectacles;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit également de l'occasion de préparer la programmation culturelle pour la période automne 2026 – hiver 2027.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER monsieur Nicolas Moquin, directeur du Service des loisirs, à participer à la prochaine édition de l'Événement RIDEAU, qui se tiendra à Québec, du 15 au 19 février 2026;
- D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami;
- ET D'AUTORISER la directrice des finances et trésorerie à effectuer le remboursement à la réception des pièces justificatives.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-09-09-11
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Lobbyisme Québec*

- i) Lettre du 14 août 2025 – Communication du commissaire au lobbyisme, à l'approche des élections municipales, quant à certaines obligations prévues par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme

2025-09-09-12
CHEFS DE SERVICE
RAPPORT MENSUEL – AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Martin Filion

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2025 du directeur du Service du développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2025 des Services techniques, tel que lu et déposé à la séance;
- D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2025 du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance;
- ET D'APPROUVER le rapport mensuel d'août 2025 du directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-09-09-13
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS
DÉLÉGATION DE GESTION DE TITRES MINIERS

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami peut déléguer à une personne le pouvoir de la représenter dans le cours de ses affaires;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts exige une preuve de l'existence de la délégation, de son contenu et de sa conformité aux exigences légales avant de procéder à toute action ayant un effet sur un titre minier;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de délégation de gestion des titres miniers doit être accompagné d'une résolution du conseil municipal mentionnant le nom du mandataire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- QUE la Ville de Matagami désigne madame Lydia Pedneault, directrice générale adjointe, à titre de mandataire pour la gestion des titres miniers;

- ET QUE monsieur Daniel Cliche, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire « Délégation de gestion de titres miniers ».

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-09-09-14

LOISIR SPORT BAIE-JAMES

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Catherine Blouin

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- DE NOMMER le directeur du Service des loisirs, monsieur Nicolas Moquin, comme membre actif de la Ville de Matagami pour siéger au conseil d'administration de Loisir Sport Baie-James.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2025-09-09-15

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et une période de questions est tenue à son intention.

De plus, la Ville de Matagami invite la population, en amont de chaque séance du conseil, à transmettre également leurs questions par courrier électronique. Pour la séance du mois de septembre, aucune question n'a été reçue par courriel.

2025-09-09-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Martin Filion

- DE LEVER la séance à 19 h 45.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE